



Convocation du conseil municipal

**Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du
mardi 1^{er} juillet 2025 à 19 h 30, en salle du conseil
municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Attribution du marché de travaux d'aménagements de sécurité en agglomération
2/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
3/ Compte-rendu des adjoints et délégués
4/ Infos diverses
5/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le mardi 24 juin 2025

Le maire,

Stéphane ANTUNES



Listes des délibérations

Conseil municipal du mardi 1^{er} juillet 2025

Numéro	Objet	Décision
DE_2025_18	Attribution du marché de travaux d'aménagements de sécurité en agglomération.	APPROUVÉE



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Date convocation : 24 /06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Laurent GROUD, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Laurent BRANEYRE)

Secrétaire de séance : Laurent Braneyre

DE_2025_18

Attribution du marché de travaux d'aménagements de sécurité en agglomération

Les services de l'ATD ont été sollicités pour la mise en œuvre des aménagements de sécurité sur la commune (élaboration d'un programme de voirie et du marché de travaux). Les travaux ont été estimés pour un montant total de 184 555,00€ HT.

En date du 9 mai 2025 une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux d'aménagements de sécurité en agglomération a été lancée. Les travaux porteront principalement sur les axes suivants :

- Route de Petit Vaux
- Route de Toussac
- Faubourg Saint-Louis
- Grande rue
- Avenue du Docteur Schweitzer
- Rue de la plaine.

Les travaux feront l'objet d'une décomposition en 1 tranche ferme (Route de Petit Vaux, Route de Toussac, Faubourg Saint-Louis, Grande rue et Avenue du Docteur Schweitzer) et 1 tranche optionnelle (Rue de la plaine).

La date limite de réception des offres a été fixée au 12 juin 2025. A l'issue de l'ouverture des plis le 13 juin 2025, il a été constaté que 4 offres ont été remises dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, l'ATD, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 132 664,81€ HT (tranche ferme de 63 051,36€ HT + tranche optionnelle de 69 613, 43€ HT)

Vu la consultation lancée le 9 mai 2025 relative aux travaux,
Considérant le rapport d'analyse des offres joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à la majorité** :

- **d'autoriser** le maire à signer le marché de travaux passé selon la Procédure Adaptée (soumise aux dispositions des articles L.2120-1-2°, L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2172-1 à R.2172-3 du Code de la Commande Publique) relatif aux aménagements de sécurité en agglomération, ainsi que tous les documents afférents à son exécution (ordre de service, avenants, acte de sous-traitance....).
- **d'attribuer** le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 132 664,81€ HT (tranche ferme de 63 051,36€ HT + tranche optionnelle de 69 613, 43€ HT).

Voix :

- POUR : 14
- CONTRE : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)
- ABSTENTIONS : 3 (Anne GUYNOT-DAHLEM, Bernard PRIOUX et Quentin WAGNON)

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 089-218900777-20250702-DE_2025_18-DE

S²LOW



Commune de Champs-sur-Yonne

Marché public de travaux

Travaux d'aménagements de sécurité en agglomération
(89290 Champs-sur-Yonne)

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Le présent rapport a pour objet de présenter l'analyse des offres relatives aux travaux d'aménagements de sécurité en agglomération, à réaliser sur le territoire de la commune de Champs-sur-Yonne.

1. **Objet de la consultation** :

Cette consultation passée selon la procédure adaptée sur le fondement des articles L.2120-1-2°, L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique a pour objet d'attribuer le marché de travaux d'aménagements de sécurité en agglomération.

Le marché est un marché à tranches optionnelles en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique.

Tranches	Désignation
Ferme	Route de Petit Vaux, Route de Toussac, Faubourg Saint-Louis, Grande Rue, Avenue du Docteur Schweitzer
Optionnelle	Rue de la Plaine

2. **Estimation des travaux** :

Le montant de travaux est estimé à 85 550,00 € HT et à 196 550,00 € HT avec la tranche optionnelle.

3. **Variantes** :

Les variantes ne sont pas admises.

4. **Prestations Supplémentaires Évventuelles (PSE)** :

La présente consultation n'a pas défini de Prestations Supplémentaires Évventuelles (PSE).

5. **Avis d'appel public à la concurrence** :

L'avis de besoin a été publié le 9 mai 2025 sur les publications suivantes :

- le BOAMP ;
- le site « ternum-bfc.fr » (ARNia) ;

Un dossier a été retiré par 8 sociétés.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 juin 2025, à 12h00.

6. **Ouverture des plis** :

4 candidats n'ont pas répondu.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 18 juin 2025.

Les candidats suivants ont remis une offre :

- BOUJEAT – 3, route d'Avallon – 89310 Niry,
- COLAS – 48, chemin des Ruelles – 89380 Appoigny,
- EIFFAGE – 120, avenue Edouard Branly – 89400 Migennes,
- MANSANTI TP – ZA Le Fourneau – 89360 Flogny-la-Chapelle.

7. Examen des candidatures :

Les pièces de candidature demandées dans le Règlement de la consultation ont été fournies par ces candidats et ces derniers présentent les capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter le marché.

Les offres sont complètes, à l'exception de l'entreprise BOUJEAT, dont il manque le planning de réalisation des travaux.

Conformément à l'article 7 du Règlement de la consultation, la pièce manquante a été demandée le 18 juin 2025 et communiquée le jour même.

A l'ouverture des plis et après examen des candidatures, les propositions financières des entreprises sont les suivantes :

N° Offre	Sociétés	Tranche ferme Montant HT	Tranche optionnelle Montant HT	Total tranche base + tranche optionnelle
1	BOUJEAT	71 396,25 €	90 130,00 €	161 526,25 €
2	COLAS	76 131,24 €	56 691,32 €	132 822,56 €
3	EIFFAGE	63 051,36 €	69 613,45 €	132 664,81 €
4	MANSANTI TP	75 163,00 €	78 714,50 €	153 877,50 €

8. Analyse des offres :

Selon le Règlement de la consultation, les offres sont jugées selon 2 critères pondérés de la façon suivante :

- jugement du prix des prestations : 60 points,
- jugement de la valeur technique : 40 points.

Après analyse des offres pour la tranche ferme, les résultats de la notation des candidats sont les suivants :

Entreprises	Notes		
	Prix	Valeur technique	Totale
BOUJEAT	52,99	34,00	86,99
COLAS	49,69	38,00	87,69
EIFFAGE	60,00	40,00	100
MANSANTI TP	50,33	34,00	84,33

(Pour les détails de l'analyse, voir les tableaux d'analyses joint)

En prenant en compte la **tranche optionnelle**, la notation est établie comme suit :

Entreprises	Notes		
	Prix	Valeur technique	Totale
BOUJEAT	49,28	34,00	83,28
COLAS	59,93	38,00	97,93
EIFFAGE	60,00	40,00	100
MANSANTI TP	51,73	34,00	85,73

(Pour les détails de l'analyse, voir les tableaux d'analyses joint)

9. Classement :

Au vu de la note totale, **la commune ayant fait le choix de retenir la tranche optionnelle**, le classement des Candidats peut être établi comme suit :

OFFRES		
Classement	Société	€ HT tranche ferme + tranche optionnelle
1	EIFFAGE	132 664,81 €
2	COLAS	132 822,56 €
3	MANSANTI TP	153 877,50 €
4	BOUJEAT	161 526,25 €

10. Conclusion :

Après application des critères d'analyse des offres fixés par le Maître d'Ouvrage, la société EIFFAGE, domiciliée 120, avenue Edouard Branly – 89400 Migennes pour un montant de 132 664,81 € HT, soit 159 197,77 € TTC, peut être considérée comme la mieux-disante et le marché peut lui être attribué.

Yvan TELPIC
 Directeur de l'Agence Technique
 Départementale de l'Yonne



	BOUJEAT	COLAS	EIFPAGE	MANSANTI TP
CRITÈRE PRIX / 60 POINTS				
TRANCHE FERME				
Total HT	71 396,25 €	76 131,24 €	63 051,36 €	75 163,00 €
Total TTC	85 675,50 €	91 357,49 €	75 661,63 €	90 195,60 €
Sous-total	52,99	49,69	60,00	50,33
TRANCHE FERME ET TRANCHE OPTIONNELLE				
Tranche ferme € HT	71 396,25 €	76 131,24 €	63 051,36 €	75 163,00 €
Tranche optionnelle € HT	90 130,00 €	56 691,32 €	69 613,45 €	78 714,50 €
Total HT	161 526,25 €	132 822,56 €	132 664,81 €	153 877,50 €
Total TTC	193 831,50 €	159 387,07 €	159 197,77 €	184 653,00 €
Sous-total	49,28	59,93	60,00	51,73
CRITÈRE TECHNIQUE / 40 POINTS				
planning de réalisation de travaux /10	25 jours tranche ferme 10 jours tranche optionnelle =35 jours	20 jours tranche ferme 5 jours tranche optionnelle =25 jours	24 jours tranche ferme 4 jours tranche optionnelle =28 jours	20 jours tranche ferme 10 jours tranche optionnelle =30 jours
	8	10	10	8
mode opératoire des différentes phases de travaux, moyens techniques et humains /10	Le mode opératoire des différentes phases est cohérent. Les moyens techniques et humains sont suffisants. Constat d'huissier non prévu. Prise en compte d'un itinéraire de déviation pour certains travaux (mini-giratoire et rue de la Plaine)	Le mode opératoire des différentes phases est cohérent. Les moyens techniques et humains sont suffisants. Constat d'huissier. Prise en compte d'un itinéraire de déviation pour certains travaux (mini-giratoire et rue de la Plaine)	Le mode opératoire des différentes phases est cohérent. Les moyens techniques et humains sont suffisants. Constat d'huissier. Prise en compte d'un itinéraire de déviation pour certains travaux (mini-giratoire et rue de la Plaine).	Le mode opératoire des différentes phases est cohérent. Les moyens techniques et humains sont suffisants. Alternat pris en compte mais pas de déviation évoquée (nécessaire pour certains travaux).
	8	10	10	8
protection et sécurité collective et individuelle /10	Prise en compte pour le chantier et au niveau individuel, DICT	Prise en compte pour le chantier et au niveau individuel, DICT	Prise en compte pour le chantier et au niveau individuel, DICT	Prise en compte pour le chantier et au niveau individuel, DICT
	10	10	10	10
protection de l'environnement /10	En fonction des déchets, valorisation, mise en carrière, en décharge ou en centre de stockage ; Bordereau de suivi ; Traitement des nuisances (bruit, poussières). Il n'est pas fait mention de l'utilisation d'agrégats recyclés pour ce chantier.	Tri des déchets, prévention des nuisances (bruit, poussières), prévention des fuites (hydrocarbures et polluants) ; Carnet de chantier pour traçabilité des déchets. Il n'est pas fait mention de l'utilisation d'agrégats recyclés pour ce chantier.	Recyclage et revalorisation des déchets dans des enrobés neufs, réutilisation des granulats issus du béton et structures de voirie, revalorisation des matériaux, enrobé sur ce chantier avec jusqu'à 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés , schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets	Réduction, tri et réemploi des déchets produits par les travaux, déchets non réutilisés vers centre de stockage et/ou de regroupement et/ou de plateformes de transit puis recyclage, prévention des nuisances (bruit, poussières) ; Bordereau de suivi 12:03:35 Il n'est pas fait mention de l'utilisation d'agrégats recyclés pour ce chantier.
	8	8	10	8
Sous-total points	34	38	40	34
TRANCHE FERME				
	BOUJEAT	COLAS	EIFPAGE	MANSANTI TP
Prix /60	52,99	49,69	60,00	50,33
Technique /40	34,00	38,00	40,00	34,00
TOTAL / 100	86,99	87,69	100,00	84,33
ORDRE	3	2	1	4
TRANCHE FERME ET TRANCHE OPTIONNELLE				
	BOUJEAT	COLAS	EIFPAGE	MANSANTI TP
Prix /60	49,28	59,93	60,00	51,73
Technique /40	34,00	38,00	40,00	34,00
TOTAL / 100	83,28	97,93	100,00	85,73
ORDRE	4	2	1	3